



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

2013/04/05

Pour renseignements : Beverly Stears
Service des communications
Travail sécuritaire NB
Téléphone : 506 632-4984 ou 1 800 222-9775

Le Rapport annuel 2012 de Travail sécuritaire NB met en évidence la stabilité

Travail sécuritaire NB vient de présenter son [Rapport annuel 2012](#) à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Une réduction du nombre de blessures subies au travail, un taux de reprise du travail de 96,5 %, une baisse des taux de cotisation et une pleine capitalisation : voilà quelques-uns des faits saillants qui contribuent à un régime d'indemnisation des travailleurs stable.

« Une diminution des blessures subies au travail représente une bonne nouvelle pour les travailleurs néo-brunswickois et leur famille », affirme la présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, Sharon Tucker. « Je suis fière que le Nouveau-Brunswick soit l'un des endroits les plus sécuritaires où travailler au Canada. Le taux de blessures a diminué de plus de 30 % depuis 2001. Ces statistiques font preuve de l'efficacité de nos stratégies de prévention et des attitudes changeantes. Bien que des mesures comme un nombre accru d'inspections des lieux de travail jouent un rôle, je crois que les partenariats établis avec nos intervenants et nos homologues des autres provinces et territoires sont essentiels à la promotion d'un changement de culture dans toute la région. »

Grâce à des coûts de réclamation et à des frais d'administration inférieurs à ceux prévus au budget, en plus de revenus de placements supérieurs à ceux prévus, Travail sécuritaire NB a enregistré un excédent de 101 millions de dollars, ce qui représente une pleine capitalisation de 126,7 %. Le niveau de capitalisation solide a donné lieu à une diminution du taux de cotisation moyen provisoire, qui se chiffre à 1,44 \$ en 2013, comparativement à 1,70 \$ en 2012. Selon le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Gerard Adams, ce taux continue d'être le plus bas à l'est du Manitoba.

« Évidemment, il s'agit d'une bonne nouvelle pour les employeurs, mais du point de vue du mouvement ouvrier, cet argent permet aux employeurs d'élargir leurs activités, d'embaucher plus de travailleurs et d'augmenter le salaire de leur personnel en place. Toutes ces possibilités existent parce que les employeurs versent une cotisation plus basse. Mais surtout, la réduction veut dire que plus de Néo-Brunswickois rentrent à la maison sains et saufs auprès de leurs êtres chers chaque jour. »

« Je tiens à féliciter les travailleurs et les employeurs néo-brunswickois qui nous ont aidés à parvenir à ces résultats en réduisant le nombre de blessures et de réclamations avec interruption de travail ainsi que la durée de ces réclamations. Je veux également remercier le conseil d'administration, la direction et les employés de Travail sécuritaire NB de leur appui continu et de leur travail acharné en vue d'atteindre sa vision de lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick. »

Travail sécuritaire NB continuera de collaborer avec ses homologues des autres provinces de l'Atlantique en vue d'améliorer les campagnes de communication ainsi que d'autres aspects.

Le [Rapport annuel 2012](#) de Travail sécuritaire NB est disponible en ligne, à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca.

Au sujet de Travail sécuritaire NB

Travail sécuritaire NB est engagé à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Il administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les blessures subies au travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs, et régie par la *Loi sur les accidents du travail* et la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.